



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce et artisanat

Question écrite n° 912

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la situation des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité ainsi que de l'hôtellerie concernant l'attractivité du secteur. En effet, ces activités, qui ne peuvent pas être délocalisées et qui contribuent à un aménagement harmonieux du territoire, tout en fournissant des perspectives professionnelles importantes, souffrent d'une politique qui manque d'encourager le développement du secteur. D'une part, le poids des charges et contraintes sociales freine la création d'emploi et de volume de commerce, au détriment à la fois des professionnels du secteur et des consommateurs. Diminuer les charges sur salaires serait un moyen d'alléger le coût du travail pour accroître l'attractivité d'un secteur prometteur. D'autre part, il faudra contribuer à une meilleure visibilité des professions issues de ces activités de l'alimentation de détail afin de profiter pleinement des possibilités d'embauche ainsi créées. Une réforme des services scolaires d'orientation s'imposerait pour donner une image positive des métiers en question. Aussi il souhaiterait connaître sa position sur les possibilités d'accroître l'attractivité du secteur. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale entend assurer aux jeunes et à leurs familles une information complète sur les métiers et sur les formations qui y conduisent. À cet égard, les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et de l'hôtellerie offrent des débouchés réels souvent méconnus. C'est pourquoi, à la demande du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de mettre en place, dès la rentrée 2008, dans les établissements volontaires en vue d'une généralisation à la rentrée 2010, un parcours de découverte des métiers et des formations dès la classe de 5e. Il permettra aux jeunes d'appréhender, lors de leur cursus scolaire, des métiers différents à tous les niveaux de qualification, relevant de plusieurs champs professionnels. Ils découvriront ainsi le monde de l'entreprise pour en cerner son organisation, ses activités et en connaître les voies de formation. Ce parcours se construira grâce à des visites in situ d'entreprises, des contacts avec des professionnels, ou grâce à la séquence d'observation en milieu professionnel, obligatoire en 3e et permettant, pour une durée d'une semaine, la découverte concrète des métiers, notamment ceux faisant l'objet de la question. De la même façon des visites d'établissement d'un niveau supérieur (les lycées, les LP ou les CFA pour les collégiens) seront autant de temps forts dans ce parcours de découverte des métiers et des formations. Par ailleurs, les activités réalisées dans ce cadre contribuent aux acquisitions de bases portées dans le socle commun de connaissance et de compétences, notamment à travers la 7e compétence - l'autonomie et l'initiative - dont la grille d'évaluation expérimentale est désormais disponible. En classe de 3e, le choix de l'enseignement de découverte professionnelle, sous la forme de l'option 3 heures ou du module 6 heures hebdomadaires, concourant à l'évaluation prise en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet, permet aux collégiens d'approfondir les connaissances acquises au cours de ce parcours. Tous les collèges doivent proposer cet enseignement sous la forme de l'option de 3 heures, et tous les collégiens qui le souhaitent doivent pouvoir la suivre. Ainsi, l'information sur les métiers est-elle désormais fortement prise en compte dans le cadre scolaire et c'est bien au niveau de chaque établissement qu'elle se développe, dans une

véritable démarche éducative pour préparer l'orientation. Cette démarche ne peut prendre tout son sens sans une relation directe avec le monde de l'entreprise. Dans cet esprit, chaque collège et lycée nouera un partenariat local avec les acteurs du monde du travail, partenariat porté à son projet d'établissement. Il sera aidé en cela par le renforcement en cours, auprès de chaque recteur et dans chaque bassin d'éducation, du réseau école-entreprise. C'est pour les y aider qu'une convention générale a été signée le 22 novembre 2007 entre le ministre de l'éducation nationale, les fédérations de parents d'élèves et de très nombreuses organisations professionnelles et interprofessionnelles pour la mise en oeuvre de la découverte des métiers et des professions.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 912

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4873

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 1009